

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Soutien à des animations locales contribuant à la dynamique culturelle et internationale du territoire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- l'attribution, au titre de 2018, dans le cadre des dispositifs Coopération et développement et Coopération européenne, des subventions pour un montant de 36 750 € à des associations des Bouches-du-Rhône, comme indiqué dans le tableau annexé au rapport ;
- l'autorisation de la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000 €;
- la validation, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le versement échelonné en deux mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €;
- la validation pour toute subvention affectée au fonctionnement général d'une association, du principe d'un versement unique.

En cas de non réalisation totale ou partielle de l'action, le Département pourra notifier la demande de reversement de la subvention correspondante. Le reversement devra avoir été effectué deux mois après la notification. Un titre de recette sera alors émis.

La dépense d'un montant de 36 750 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**

